



Département de Mayotte

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du 02 août 2020,

Délibération n ° 18/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice : 34

Présents : 30

Votants : 34

Procurations : 4

Objet : Election du 6^{ème} Vice -Président du SIDEVAM



L'an deux mille vingt et le deux août, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation de son Président Assani Saindou BAMCOLO à la MJC de M'roalé commune de Tsingoni.

Etaient Présents :

M.Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Saily ABDOU OUSSENI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre

M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M.MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3C0

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3C0

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3C0

M. ABDALLAH Houssamoudine, délégué 3C0

M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, délégué 3C0

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3CO

Mme. MDALLAH Anlamati, déléguée 3CO

M. NOUDJOU Madi Assani, délégué 3CO

M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud

Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud

M. Mohamadi Colo SOILIH MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Said M'KIDAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

M. Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Said Issouf IDRISSE, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des Communes du Nord
Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes du Nord

Procuration :

M. CHAMSIDINE Moustoifa, délégué Communauté des Communes du Nord donne procuration à M. SAID M'kidar, délégué Communauté des Communes du Nord.

Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud donne procuration à M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. ABDALLAH Oidhuati, déléguée 3CO donne procuration à M. ABDALLAH Houssamoudine, délégué 3CO

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3CO donne procuration à M. NOUDJOU Madi Assani délégué 3CO.

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et L.5211-2, L'article L.2122-7-1 et L .2122-7-2 et suivants ;

Vu la délibération n^o 12/SIDEVAM976/2020 fixant le nombre de Vice-Présidents au SIDEVAM976 en date du 2 août 2020 .

Le Président :

Après avoir rappelé les règles d'élection, le Président demande s'il y a des candidats pour le poste du 6^{eme} Vice-Président.

	Nom/Prenom	Collectivite d'origine
Un seu can i at	M. C arafoudine MADI	Communaute e Communes du Nord

Le déroulement du vote à bulletin secret

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

- ✓ Mme RIDHOI Zainabou déléguée 3CO
- ✓ M. BOINAHERY Ibrahim délégué (suppléant) 3CO



Résultats du scrutin

Nombre de membres presents a l'appel n'ayant pas pris au vote	
Nombre de votants (enveloppes deposees)	34
Nombre de suffrages declares nuls par e bureau (art. L. 66 du code electoral)	0
Nombre de bulletins blancs art. L 65 du code electoral	0
Nombre de suffrages exprimes	34
Majorite absolue	18

Proclamation de l'élection du sixième Vice- Président

A l'unanimité, Monsieur Charafoudine MADI a été proclamé sixième Vice-Président du SIDEVAM976 et a été immédiatement installé.

Ont signé sur le registre les membres présents. .

Le Président certifie que le
compte rendu de cette
délibération est affiché au siège,
rue de l'école primaire, 97650
Dzoumogné et que les
convocations ont été faites le
27/07/2020



Fait à Dzoumogné le 03 août 2020

LE **Président du SIDEVAM** 976,

ABDALLAH Houssamouddine

M.

AB